



MOBILITÉ(S)

L'aide à l'achat de vélo repart pour un tour !

Plébiscitée lors de son premier lancement il y a un peu plus de 2 ans, l'aide à l'achat de vélo de Limo repart pour un tour à partir du 1er janvier 2023.

Publié le 1 Janvier 2023

En 2023, ça va bouger dans vos mobilités ! Le premier trimestre sera d'abord marqué par le retour de l'aide financière à l'achat de vélo de Limoges Métropole. Pour la suite de l'année, on en garde sous la pédale... Le budget alloué à la réalisation d'aménagements cyclables a été doublé et un nouveau service de VAE en libre-service arrivera avec le printemps.

Plébiscitée lors de son premier lancement il y a un peu plus de 2 ans, l'aide à l'achat de vélo de Limoges Métropole revient à partir du 1er janvier 2023.

3. Activée au sortir du premier confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19, cette aide financière avait rencontré un grand succès auprès des habitants de la Communauté urbaine, au point d'être renouvelée une première fois en octobre 2020. Résultat : 100 000 € avaient été attribués pour plus de 400 dossiers au total.

Soucieuse de soutenir l'essor des mobilités durables Limoges Métropole reconduit son dispositif.

Les habitants peuvent bénéficier de 3 types d'aides :

- › Jusqu'à 150 € pour une bicyclette, un VTT ou un vélo pliant neufs ou d'occasion,
- › Jusqu'à 300 € pour un vélo, un VTT ou un vélo pliant à assistance électrique (VAE/VTAE) neufs ou d'occasion,
- › Jusqu'à 450 € pour un vélo cargo classique ou électrique neuf ou d'occasion.

Ces différents montants sont plafonnés à 25 % du prix d'achat. Par exemple, pour un vélo classique acheté 794 €, le montant de l'aide sera de 25 % du prix, soit 198,50 €. Pour un VAE acheté 1 993 €, le montant maximal sera alloué, soit 300 €.

Les conditions pour en bénéficier

- › Être un habitant de Limoges Métropole
- › Cette aide est réservée aux foyers dont le revenu fiscal par part est inférieur à 21 470 €*. (*Revenu fiscal de référence médian sur Limoges Métropole - source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa)
- › Elle ne s'applique qu'une seule fois par foyer fiscal.
- › Elle ne concerne ni les vélos de course ni les vélos de piste.
- › Il faut acquérir son vélo auprès d'un vélociste partenaire (liste consultable [ici](#)).

L'aide à l'achat de vélo de Limoges Métropole peut être cumulée avec l'aide octroyée par l'État sous certaines conditions de revenus ou selon les spécificités du vélo acquis.



Pour faire votre demande d'aide, remplissez le formulaire disponible [remplissez le formulaire d'aide en téléchargement](#).

